



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2016**

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des communes.

**Présents** : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, PRUDENT Valérie, BOUTARIN Chantal, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée au début de la 3<sup>ème</sup> délibération), GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane (arrivé après les délibérations), MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, SOCHAN Fabienne.

**Absents excusés** : BERTO Laëtitia, BOUVET Didier, PERRET Gilles (procuration donnée à M. Péliesson).

**Absents** : DELERUE Nathalie, FAVIER Benoît, GAGNAIRE Sabine.

M. Lucien MEYNET est nommé secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 31 mars 2016**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

**II - DELIBERATIONS**

Le conseil municipal a approuvé 6 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

**Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74**

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal des principales caractéristiques de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de gestion de la Haute-Savoie. Ce contrat permet ainsi d'assurer le suivi médical des agents titulaires, stagiaires et non titulaires et les diverses actions de prévention sur le milieu professionnel. La participation financière de la commune porte sur un taux de 0.39 % de la masse salariale des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public. La convention prendra effet au jour de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (16 voix):

- ⇒ approuve la présente convention,
- ⇒ autorise Mme le Maire à signer ce document.

**Acquisition d'un véhicule électrique - demande de subvention auprès du sénateur Hervé**  
Mme le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de procéder au changement d'un véhicule aux services techniques, très ancien (presque 20 ans) et dont le coût d'entretien et de réparation ne cesse d'augmenter. Il est envisagé de le remplacer par un véhicule électrique parfaitement adapté aux tâches demandées (notamment pour l'entretien et l'arrosage des espaces verts mais également pour le service voirie) et plus respectueux de l'environnement. Mme le Maire présente un devis d'une entreprise spécialisée d'un montant de 29 674.50 € HT, afin d'acquérir ce véhicule équipé. Une demande de subvention auprès du Sénateur Hervé (sur la base des fonds parlementaires) pourrait être faite pour cette acquisition.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (16 voix):

⇒ autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention auprès du Sénateur Hervé pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques.

**Adhésion au service nation d'enregistrement (SNE) de la demande de logement social en tant que service enregistreur**

Mme le Maire rappelle le contenu de la délibération du conseil municipal n°085-2015 du 03 septembre 2015 décidant notamment que la commune ne deviendrait pas service enregistreur des demandes de logement social avec le SNE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Mme le Maire informe les élus des difficultés rencontrées par la collectivité en la matière après quelques mois de mise en pratique en mairie (notamment l'impossibilité de proposer des dossiers pour les logements vacants à Saint-Jeoire). *Mme le Maire explique aux élus que cette adhésion permettra aux administrés de déposer leurs demandes de logement social en mairie de Saint-Jeoire et non plus dans les communes enregistreuses proches et offrira la possibilité à la commune de proposer des dossiers de demandes de logement lorsque des appartements sont vacants sur le territoire.*

Mme le Maire propose aux élus d'en débattre afin d'envisager que la commune devienne service enregistreur (ce qui lui permet d'avoir, d'une part accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement et d'autre part, de maintenir un service public de proximité aux demandeurs, du dépôt de dossier à la proposition de logement) tout en confiant la charge de l'enregistrement des dossiers à l'association PLS ADIL74 (lequel enregistre les demandes dans le SNE depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier pour tous les services enregistreurs qui l'ont mandatée à cet effet).

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (17 voix):

⇒ décide de devenir service enregistreur du système national d'enregistrement des demandes de logement social à compter de la présente décision,

⇒ mandate PLS.ADIL74 pour assurer l'enregistrement des demandes de logement social dans le système national d'enregistrement pour le compte de la commune,

⇒ autorise Mme le Maire à signer les conventions à intervenir d'une part avec le préfet de département pour préciser les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement (SNE), et d'autre part avec PLS.ADIL74 pour définir les conditions du mandat confié à l'association pour l'enregistrement des demandes dans le SNE, ainsi que tout autre document en découlant.

### **Désignation de représentants de la commune au conseil d'administration de Paysalp**

Vu les statuts de Paysalp écomusée datant de mai 2013 et notamment la présence au conseil d'administration de cette entité de la commune de Saint-Jeoire en qualité de membre de droit (en raison du site d'alpage de chaîne d'or) pour un seul siège (article 7 bis),

Considérant l'importance que revêt la présence d'un(e) élu(e) de la commune de Saint-Jeoire au conseil d'administration de Paysalp et l'agenda très rempli de Mme le Maire.

Il est proposé de désigner 2 élu(e)s susceptibles de représenter la collectivité, notamment lors des réunions du conseil d'administration de cette entité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (17 voix):

⇒ désigne Mme Valérie Prudent et M. Francis Millon comme représentants de la commune, en l'absence ou en cas d'empêchement de Mme le Maire, auprès de Paysalp, et notamment de son conseil d'administration.

### **Aide municipale à la réfection des façades**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la teneur de la délibération n°046-2015 du 21 mai 2015 fixant l'aide municipale à la réfection des façades et les conditions de son attribution. Mme le Maire demande aux élus de réactualiser cette délibération pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (17 voix):

⇒ fixe les conditions de l'aide municipale à la réfection des façades comme suit :

#### Article 1 :

Les propriétaires engageant des travaux de ravalement de façades de bâtiments peuvent bénéficier d'une subvention communale sous les conditions définies aux articles 2 à 8.

#### Article 2 :

Sont considérées comme façades l'ensemble des faces verticales d'un bâtiment. Pour les bâtiments à usage professionnel, une subvention pourra être demandée à concurrence maximale de 200 m<sup>2</sup> de façade à rénover. *Les élus souhaitent en effet à l'unanimité avec cet article modifié encourager financièrement les professionnels de la commune à rénover les façades de leurs bâtiments, avec une surface plafonnée.*

#### Article 3 :

La subvention s'élève à 3 € le m<sup>2</sup>.

Une prévision au budget primitif 2016 est fixée pour un montant de 5 000 € et sera imputée au compte 6574 subventions.

Article 4 :

Les subventions seront versées à concurrence de 5000 € pour l'année 2016. La subvention sera accordée pour les bâtiments de plus de 20 ans et une fois par 10 ans. L'arrivée des dossiers en mairie déterminera l'ordre d'attribution des subventions.

Article 5 :

Les demandes de subventions seront déposées en mairie et comprendront les pièces suivantes :

- L'imprimé de demande,
- un plan de situation et un plan cadastral,
- une ou plusieurs photo(s) de la ou les façade(s) concernée(s),
- l'accord du Maire suite au dépôt en mairie d'une demande d'autorisation d'urbanisme,
- un devis détaillé des travaux envisagés (devis réalisé par une entreprise).

Article 6 :

Les subventions seront accordées, après examen du dossier en commission, par le conseil municipal dans la limite du budget annuel disponible.

Article 7 :

Les travaux devront être réalisés dans un délai de 2 ans à compter de l'accord du conseil municipal.

Article 8 :

Le paiement de la subvention sera effectué sur présentation des factures acquittées et après vérification de l'exécution et de la conformité des travaux effectués par une entreprise.

**Aide municipale à la réfection des façades - demande de subvention**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la teneur de la délibération n°046-2015 du 21 mai 2015 fixant l'aide municipale à la réfection des façades et les conditions de son attribution.

Mme le Maire fait part du dépôt, le 02 mars dernier, d'un dossier de demande de subvention par M. Miguel Allamand pour sa maison située 44, rue du Faucigny à Saint-Jeoire. Son dossier est réputé complet (déclaration préalable accordée le 02 mars 2016, imprimé de demande et plans fournis, photos des façades ainsi que devis d'une entreprise). Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avis favorable pour ce dossier de la commission du 26 avril dernier et demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (17 voix):

☞ accorde l'aide municipale à la réfection des façades de la maison d'habitation de M. Miguel Allamand, située 44, rue du Faucigny pour le montant suivant  $258$  (surface en  $m^2$  des façades)  $\times$   $3$  (en euros le  $m^2$  selon la délibération) =  $774$  € (sept-cents soixante-quatorze euros) à verser à ce dernier.

### III- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part de l'information suivante :  
**Ecoles de Saint-Jeoire** : la commune doit afficher sur ses bâtiments scolaires la devise de la République, la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la charte de la laïcité. Le coût estimé est de 1500 €. Les élus donnent leur accord à la mise en place de ces éléments.

### IV- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Cimetière** : le cahier des charges pour ces travaux est en cours de préparation afin de lancer un marché public prochainement pour des travaux à réaliser en 2016.

**Travaux d'aménagement du centre phase 1** : la pose des enrobés de différentes voies (rue Dussaix, route des moulins) et parkings (école et Colombières) aura lieu demain. Le chantier se déplacera ensuite avenue de Trémercier (remplacement de la conduite d'eau potable à proximité de la gendarmerie) dès le 9 mai.

**Travaux en interne**: les agents des services techniques finalisent actuellement l'aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Saint-François Jacquard avant de basculer sur la perception, où une réhabilitation est prévue. Mme le Maire précise en effet que suite à la fermeture en fin d'année de la trésorerie de Boège de nouveaux agents seront accueillis à Saint-Jeoire. Des travaux de réhabilitation et d'amélioration des locaux communaux accueillant ce service de l'Etat seront réalisés par la commune, avec l'engagement du maintien à long terme des services fiscaux à Saint-Jeoire.

**Fête des Rhodos**: un point a été fait sur le trajet et le matériel nécessaire à la bonne tenue de cette manifestation. Les communes voisines pourraient être sollicitées, notamment pour le prêt de matériel. Il y aura un besoin important de personnes (environ 15) pour assurer la sécurité et la fermeture des voies, il convient dès maintenant de réfléchir aux personnes à solliciter (employés communaux, associations...).

**Infos diverses** : l'enrobé sera posé route de la Joux la semaine prochaine. Des sondages ont eu lieu ce mercredi impasse de la ferme de Montrenaz afin d'évaluer la solidité de cette voie communale.

### V - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

**Ordures ménagères**: une réunion portant sur cette problématique au centre-bourg a réuni l'ensemble des intervenants cette semaine. La COVED va prochainement quantifier les besoins de conteneurs dans ce secteur afin qu'une solution durable ne soit trouvée.

**Journée de nettoyage** : elle aura lieu samedi 30 avril prochain de 9h00 à 12h00, rdv à la salle des fêtes.

**Trail des Brasses** : une réunion a eu lieu dernièrement avec M. Chevailler, président de l'ACCA de Saint-Jeoire les organisateurs de cette manifestation, pour évoquer notamment la problématique de sa date, en période de chasse. Aucun changement n'est malheureusement possible mais des ajustements ont été faits pour concilier les intérêts et nécessités en présence.

**DOO du SCOT** : il faudra discuter prochainement entre élus de Saint-Jeoire des orientations proposés par ce document du schéma de cohérente territoriale des 3 vallées.

**TAP** : 2 membres du conseil municipal des jeunes (Maël et Nathan) ont mené une activité lors des rythmes scolaires pour leurs camarades, tout s'est très bien passé, félicitations à eux.

#### **VI- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD**

M. Frédéric GIRARD fait part de l'information suivante :

**Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu à 11h30 à Saint-Jeoire.

#### **VII - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL**

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Conseil municipal des seniors**: le conseil des seniors continue d'avancer et a tenu un second café social ouvert à tous dans les locaux du clos Ruphy le 26 avril dernier. Une nouvelle session est prévue le 03 mai prochain de 14h30 à 16h00 au même endroit puis tous les 15 jours. Prochaine réunion du CMS le 30 mai à 16h00 à la salle des fêtes. Son président, M. Gay, viendra présenter le bilan des 2 ans du CMS lors de la prochaine séance du conseil municipal (le 2 juin à 19h30).

**Voyage des aînés** : les 70 ans et plus de la commune se verront proposer un voyage au lac Genin (Jura) et une visite du musée du peigne (à Oyonnax) le 6 septembre prochain.

**Conseil municipal des jeunes** : il continue à être très actif, le projet de les emmener visiter le Sénat aux vacances de Toussaint avance malgré des difficultés d'horaires.

**Projets jeunes**: Jordi, le coordinateur, a organisé lors des dernières vacances scolaires de printemps différentes activités (tournoi de foot au soccer 5 de Ville la Grand, goûter et projection de film) pour les jeunes de Saint-Jeoire. L'aide aux devoirs va démarrer prochainement, des réponses positives ont déjà été reçues en mairie. Un grand merci à Jordi pour son implication quotidienne au service de la commune et de ses habitants.

#### **VIII- REVISION DU PLU - Carole BUCZ**

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

**Réunion publique d'information** : elle aura lieu prochainement, vraisemblablement courant juin. La population sera largement informée de la date retenue.

**Révision du PLU** : le travail sur la traduction règlementaire des orientations politiques retenues se poursuit.

## IX - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

**Bilan urbanisme 2015** : ci-dessous les chiffres parlant pour l'année 2015 concernant le service urbanisme :

- permis de construire : 26 PC en 2015 (dont 4 annulés) - 16 en 2014,
- déclaration préalable : 112 DP en 2015 (dont 6 annulées) - 77 en 2014,
- certificat d'urbanisme : 105 CU en 2015 (dont 3 annulés) - 74 en 2014.

**PA de la ZA** : le permis d'aménager de la zone d'activités de la CC4R secteur de la Pallud vient d'être accordé. La commune attend maintenant le dépôt du permis de construire de la déchetterie.

**Salon de l'art, de l'artisanat et du terroir** : il se déroulera ce week-end au gymnase de Saint-Jeoire.

## QUESTIONS DIVERSES

**Prochain CM** : il aura lieu jeudi 02 juin 2016 à 19h30.

**Jurés d'assises 2016** : Mme le Maire tire au sort, avec l'aide des élus, 6 personnes issues de la liste électorale afin qu'elles soient proposées en tant que juré d'assise potentiel. Ces habitants recevront prochainement un courrier explicatif et il appartiendra à la commune de vérifier leurs conditions d'éligibilité.

**Aménagement du centre tranche 2** : les esquisses sont présentées aux membres du conseil municipal, leur choix se porte sur la solution également retenue lors de la commission.

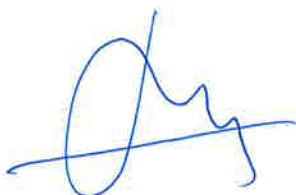
## TOUR DE TABLE

**A. BRISSAUD** : salue le gros travail mené par Jordi avec le CMJ (dernièrement une visite des restos du cœur à Cluses, très instructive pour les jeunes, a été organisée), le coordinateur maintient une permanence jeunesse chaque mercredi après-midi en mairie. Concernant le dépistage du cancer du sein, un projet d'un petit colloque d'information à destination de la population est en réflexion pour cet automne, le bâtiment Saint-François Jacquard pourrait se prêter à cette manifestation, les élus seront informés des suites données à cette initiative.

**F. SOCHAN** : informe que le prochain don du sang aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Jeoire le 9 mai de 17h30 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21h40.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



